

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitii hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)  
 Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita  
 (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

# LA LIBERTÉ

## journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

### PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE . . . . .	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE . . . . .	» 10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

### Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.  
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSLI & C<sup>ie</sup>, à FRIBOURG, 70, rue des Epouses ; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

### Prix de l'annonce ou de son espace :

Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.  
 Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

## BULLETIN POLITIQUE

Les récentes tentatives anarchistes ont fait surgir de divers côtés la pensée de prendre des mesures plus efficaces contre les partis révolutionnaires qui se servent de la dynamite. On voudrait provoquer une action commune de tous les gouvernements, puisque tous sont menacés, l'Angleterre des wighs et des libéraux autant que l'absolutisme russe.

C'est fort bien, et ce n'est pas nous qui blâmerons les moyens de répression et surtout les moyens préventifs que l'on emploiera contre cette horrible manie de l'assassinat scientifique. Mais nous doutons que la force et la compression donnent les résultats attendus. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher les esprits de se porter aux extrémités révolutionnaires, c'est de restaurer dans les âmes l'empire de la religion. Mais quel est le gouvernement qui s'en préoccupe ?

— Après avoir commenté le discours d'ouverture du Parlement allemand, le *Times* constate que ce ne sont pas les affaires intérieures de l'Allemagne qui préoccupent le monde, lorsqu'une manifestation politique lui arrive de Berlin.

Les quelques semaines qui viennent de s'écouler, dit le *Times*, ont été fécondes en rumeurs à propos d'alliances ou de guerres imminentes, et bien que le prétendu traité entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie soit traité de fable, on ne saurait plus douter du rapprochement étonnant qui vient de s'opérer entre la Russie et les deux autres empires.

On peut dire que pendant de longues années les cercles officiels seuls ont concentré en eux les sentiments d'amitié entre la Russie et l'Allemagne. Les armées des deux empires se regardaient d'un œil louche et méfiant, la presse non officielle des deux pays se disait réciproquement des injures, et l'opinion publique, d'un côté comme de l'autre, n'aurait eu besoin que d'une allumette officielle pour prendre feu.

Cependant le prince de Bismarck a jugé bon de se déclarer pour la paix et tout est redevenu couleur de rose. Il est évident que le chancelier avait commencé à comprendre, il y a un an, le danger d'une entente possible entre la Russie et l'Autriche dirigée contre lui-même, entente à laquelle la France naturellement se serait jointe immédiatement, et pour prévenir un mouvement dans ce sens, il a d'abord fortifié ses bonnes relations avec l'Autriche, gagné l'Espagne, sollicité l'amitié de l'Italie et pris enfin la Russie dans ses filets.

Quoi qu'il en soit, la Russie, en ce moment, semble avoir adopté une politique de repos tant en Europe qu'en Asie. La nomination de successeur du général Tcherniaïeff a paru dans le journal officiel et M. Jorcine, l'infatigable fonctionnaire russe qui a failli rendre le gouvernement impossible en Bulgarie, est, à ce qu'on dit, sur le point d'être rappelé.

— Une dépêche de Dublin annonce que les magistrats de l'Ulster, réunis en assemblée générale à Derry pour délibérer sur les mesures à prendre en vue de nouveaux désordres, ont décidé de demander au vice-roi d'interdire les démonstrations que les nationalistes et les orangistes organisent habituellement pour le jour de la St-Patrick, et qui sont dangereuses pour la paix publique.

La réunion a résolu en outre de demander au gouvernement de mettre à l'étude des lois réglant tout ce qui concerne l'organisation des cortèges sur la voie publique, et propose même d'interdire en Irlande toutes les manifestations extérieures des partis.

### Le banquet des conservateurs DE LA GRUYÈRE

Banquetez tant qu'il vous plaira, nous n'y ferons pas attention, et vous passerez inaperçus.

C'est en ces termes à peu près que s'exprimait le journal *la Gruyère* à la veille du banquet conservateur de Bulle. Mais jamais engagement ne fut plus mal tenu. Il n'est pour ainsi dire pas un journal en Suisse qui ne se soit occupé longuement des agapes des conservateurs gruériens. Le nombre des participants a été amoindri et contesté; les discours dénaturez et tournés en ridicule; les organisateurs et les orateurs insultés; l'affaire de l'enlèvement du drapeau exploitée et exagérée.

De longs articles ont rempli les colonnes de toute la presse fribourgeoise, du *Bien public* aussi bien que du *Confédéré* ou de la *Gruyère*. Nous avons vu courir à la rescousse et le correspondant de la *Gazette de Lausanne*, et les rédacteurs du *Démocrate* de Delémont, et les politiciens du *Bund*, et les ultra-radicaux des *Basler Nachrichten*.

Ainsi a été déjoué le plan, du reste assez habile, de la *Gruyère*. On nous avait menacés de la conspiration du

silence, et nous sommes en présence d'une des plus grandes explosions auxquelles la Suisse ait assisté depuis des années. Les journaux se sont occupés du banquet du 25 février comme d'un événement politique capital.

Ils ont eu raison.

Le banquet des conservateurs de la Gruyère, avec ses 800 participants venus de toutes les communes sans exception, avec le concours de tous les chefs du parti conservateur et de toutes les forces sociales, c'est le couronnement de la politique adoptée par le canton de Fribourg.

Ces 800 hommes réunis autour des chefs du gouvernement et autour des chefs conservateurs gruériens, nous montrent que la Gruyère n'a point cessé d'être un district franchement conservateur et catholique. Il y a eu un moment de malentendu et de désarroi, et la liste de l'opposition put ainsi l'emporter, en décembre 1881, par une très faible majorité.

Mais depuis lors la lumière s'est faite, les équivoques se sont dissipées; ceux qu'on avait trompés reconnaissent leur erreur et la désavouent. Ils renient les chefs qui les avaient menés par des sentiers tortueux, loin des sains principes politiques et sociaux.

De fait, ils étaient nombreux dans le cortège et au banquet du 25 février, les citoyens que nous avions eu le regret de trouver dans le camp de nos adversaires en décembre 1881. Ont-ils changé? Nullement; ils ont toujours été et ils restent des conservateurs catholiques; seulement, leur bonne foi avait été surprise, et aujourd'hui ils maudissent ceux qui les ont trompés et séparés de l'ensemble des conservateurs catholiques du reste du canton.

Le district de la Gruyère rentrant dans le camp conservateur, nous retrouvons groupées en un faisceau compact toutes les forces dont le régime de 1856 a pu disposer dans les jours de sa plus grande puissance.

Le parti du *Bien public* voulait suivre une politique de centre gauche, parce que, disait-il, c'était le seul moyen de conserver la majorité dans le canton. Le peuple fribourgeois a pensé autrement. Il a voulu une politique résolument conservatrice, une politique de droite pure. Qu'est-il arrivé? C'est que, malgré les cris de Cassandre des « modérés » et

malgré les alliances du *Bien public* avec les radicaux, la politique de droite a eu une forte majorité dans le pays, et bien plus, la Gruyère vient d'y faire adhésion.

De sorte qu'autour de cette politique nettement conservatrice et étrangère à tout compromis, se trouve désormais groupée la même majorité compacte que le *Bien public* prétendait ne pouvoir maintenir qu'en pactisant avec les doctrines et les hommes du libéralisme.

Telle est la haute signification politique du banquet du 25 février à Bulle. Non seulement le district de la Gruyère se sépare d'une opposition qui ne répond ni à ses principes ni à ses croyances, mais encore, il vient donner son adhésion à la politique suivie par le reste du canton, politique qui a abouti à fortifier les sains principes au sein du parti conservateur et à débarrasser ce parti d'éléments moins sûrs qui risquaient de le faire dévier dans sa marche en l'entraînant peu à peu dans la voie des expédients et des reniements.

## Nouvelles suisses

Berne 8 mars.

Le *Bien public* se plait à exalter la bureaucratie fédérale et ses membres les plus en vue; j'ai lu dans les derniers jours du mois de janvier, dans ses colonnes, une correspondance bernoise sur les questions d'assurance.

Ce n'était qu'une plate glorification des talents de M. le colonel Feiss, chef de l'arme de l'infanterie, membre éminent de la franc-maçonnerie, du Grand Conseil et de la Constituante de Berne, un des meneurs du *gouvernement* de fait, qui a ses séances au *Seifertstübli*, où les ultra-radicaux de tous les cantons suisses forment un espèce de comité de salut public pour le canton de Berne.

A côté de ses différents emplois qui, bon an, mal an, lui assurent un traitement d'environ 8,000 francs et dont plusieurs, s'ils ne rapportent rien, absorbent néanmoins une partie du temps que ce haut fonctionnaire fédéral doit à la Confédération. M. le colonel Feiss est encore président du Conseil d'administration de la *Banque populaire suisse*, c'est-à-dire le surveillant du Comptoir principal à Berne et de ses nombreuses succursales qui rayonnent dans différents cantons de la Suisse.

Cette dernière charge, je l'ai depuis longtemps démontré, est une violation flagrante du règlement du Conseil fédéral, du 20 mai 1874, sur les incompatibilités des emplois

## Dépêches télégraphiques

BELLINZONE, 9 mars.

L'assemblée communale de Bellinzone, a ratifié le projet de contrat pour l'établissement des ateliers de chemin de fer. Il ne reste plus à attendre que la décision de la Compagnie.

ROME, 9 mars.

Jusqu'à hier, la dépouille mortelle du regretté cardinal Camille Di Pietro, revêtue des ornements violets, reposait sur son lit funéraire; de nombreux amis sont venus s'agenouiller près de lui et prier pour lui.

A 4 heures, un modeste char de troisième classe a transporté le cercueil du vénéré défunt de son habitation in via Panisperna à l'église paroissiale de Sainte-Marie-des-Monts. Après l'absoute, le funèbre cortège a pris le chemin du Campo Verano.

BERLIN, 9 mars.

Le nouveau groupe « libéral » du Parle-

ment s'est donné pour président M. de Stauffenberg.

La *Germania* croit que la fusion de sécessionnistes et progressistes est prématurée et qu'elle dégènera en confusion.

HANOVRE, 8 mars.

Le chef de la mission protestante (luthérienne), en Afrique, vient de mourir victime de l'alcoolisme. Il laisse aux dépens de la Mission un déficit de 30000 francs, somme qui lui avait été confiée pour évangéliser les Africains et qu'il a employée à diverses spéculations.

On constate à ce propos que dans la dernière guerre les missionnaires protestants d'Allemagne se sont livrés à des opérations de commerce scandaleuses et immorales, à tel point que le généralissime anglais Wolseley leur a interdit le parcours du territoire, en alléguant pour motif que ces évangélistes luthériens sont des marchands et non point des missionnaires.

Le ministre Harms confirme ces révélations dans le *Hermannsburger-Missionsblatte*.

PARIS, 9 mars.

Le principe de la nomination des instituteurs par les préfets a été voté par la Chambre des députés. Les amendements qui demandaient la nomination par les maires ont été écartés par 307 voix contre 204. Un amendement de Mgr Freppel, affirmant les droits des conseils municipaux, a été repoussé malgré un lumineux et éloquent discours du prélat. L'ensemble de l'article 25 de la loi Bert a réuni 320 voix contre 134.

PARIS, 9 mars.

Les agissements des anarchistes continuent à préoccuper les gouvernements. Les journaux russes font remarquer que jamais moment n'aura été mieux choisi pour prendre des mesures de protection internationale contre la révolution internationale.

LILLE, 9 mars.

La situation est toujours très tendue dans le bassin houiller, le feu qui a couvé

depuis le commencement de la grève pourrait bien lancer des flammes demain lundi. Tout espoir de conciliation a disparu: les ouvriers ayant dédaigné les concessions de la Compagnie, celle-ci a déclaré à son tour qu'elle n'accorderait plus rien.

L'autorité préfectorale est sur les dents. Des agents de la police de sûreté de Lille se sont rendus à Denain. On espère ainsi découvrir les meneurs cachés qui poussent les ouvriers avec un tel acharnement à la résistance.

Si des arrestations deviennent nécessaires, les troupes sont prêtes à réprimer les désordres qui en pourraient résulter.

On mande de Cambrai qu'une brigade de gendarmes est partie dans la nuit de vendredi pour Denain.

Quatre brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Dunkerque sont parties également pour Valenciennes. Ce sont les brigades de Wormhout, Bourbourg, Watten et Gravelines.

fédéraux avec certaines autres fonctions ou vocations. L'article 3 de ce règlement porte :

« La place de directeur ou de membre du conseil d'administration d'une société financière est incompatible avec les fonctions fédérales. »

Ceci dit, je reviens au *Bien public*, dont la correspondance s'exprime comme suit : « La question de l'assurance en cas de maladie a été traitée dans le sein de la Société de la réforme à Berne par M. le colonel Feiss qui a la spécialité de l'étude des grands problèmes démocratiques et sociaux. »

Si l'on tient compte des différentes occupations de ce champion du radicalisme, on admettra qu'il ne manque pas d'occasions de s'occuper des problèmes démocratiques et sociaux. Mais on doit aussi reconnaître que ces études exigent bien du temps, et que, recevant un traitement annuel de 7,500 fr., sans compter des accessoires assez considérables, il devrait vouer tout le temps nécessaire, en tout cas 8 heures par jour, au service de la Confédération, qui le paie grassement. Comme ce n'est pas le cas, la *bonne mère Helvétie* donne à M. Feiss un secrétaire et à celui-ci un copiste, qui font les travaux fédéraux, pendant que M. le colonel siège au sein du Grand Conseil ou de la Constituante, ou pendant qu'il fait les inspections des succursales de la *Banque populaire suisse*. Sous ce rapport, M. le colonel Feiss travaille, sans contredit, à la solution de la question sociale, car il se dit : Un seul citoyen ou fonctionnaire ne doit pas vouloir tout faire ; il faut tenir compte de ceux qui recherchent une occupation convenablement rétribuée par la Confédération. Celle-ci sera assez généreuse pour nourrir trois employés là où un ou deux suffiraient amplement pour le travail à faire.

Reste maintenant à savoir si la *Banque populaire suisse* ne risque pas de souffrir de ce cumul d'emplois ; or, sous ce rapport il me revient que cette pauvre Banque se trouve exactement dans la même situation que la Confédération. Je viens en effet d'apprendre d'une source très compétente que la *Banque populaire*, malgré la direction et la surveillance de cet homme hors ligne, « qui a la spécialité de l'étude des grands problèmes démocratiques-sociaux », a fait, dans l'exercice de 1883, de si pitoyables affaires, que les actionnaires ne retiront qu'un intérêt de 3 0/0 de leur capital, ce qui est évidemment un revenu peu encourageant surtout si l'on tient compte du fait que les actionnaires de la *Banque populaire* peuvent être évoqués en garantie pour quatre fois le montant de leurs actions.

En d'autres termes : Un particulier qui est membre de cette Société financière, doit avant tout être actionnaire, et quand il a pris une action de 500 fr., il a assumé pour certaines éventualités les risques d'une garantie ou d'un cautionnement s'élevant à 2,000 francs.

Or, un intérêt de 3 0/0 quand un capital aussi considérable est engagé, ce n'est certes pas fait pour allécher le public, et l'on prévoit déjà que l'administration s'en entendra dire de rudes dans l'assemblée générale qui aura lieu lundi prochain à 8 h. du soir, à Berne.

D'après l'opinion d'un homme très compétent et parfaitement au courant des affaires intérieures de la Banque populaire, ce mauvais résultat est dû à l'idée de fonder partout des succursales, dont plusieurs, et en particulier celle de Zurich, bouclent par un bilan plus inquiétant (perte de 30,000 fr. et solde passif de 13,500 fr.). En outre, le capital actions est engagé pour une

part trop considérable dans les immeubles, que la *Banque populaire* a dû acquérir tantôt par investiture dans les faillites, tantôt par un sot orgueil comme lorsqu'on a acquis l'« Hôtel de la banque » pour caser le « petit général » de la direction.

Quoi qu'il en soit, cette *Banque populaire*, à qui l'opinion publique reproche d'être imbu d'un esprit trop bureaucratique (le fonctionnarisme fédéral et cantonal fournit un bon nombre de membres du conseil), a besoin d'une *cure radicale*.

Je vous résume les appréciations d'un homme aussi compétent qu'impartial au point de vue de ses opinions politiques ; cet homme est inquiet de l'avenir de la banque populaire suisse.

ART MÉDICAL. — Notre ministre à Berlin, M. Roth, a conclu avec le gouvernement allemand une convention concernant la pratique des médecins des deux pays établis à la frontière ; cette convention sera soumise à l'Assemblée fédérale.

ENQUÊTE INDUSTRIELLE. — La commission du Conseil national sur l'enquête industrielle, composée de MM. Gonzenbach, président, Bühler (Zurich), Karrer (Argovie), Schild, Moos, Zurcher, Favon, a adopté à l'unanimité un projet d'arrêté du Conseil fédéral disant que la Confédération subventionne jusqu'à 50 pour 100 les établissements cantonaux d'enseignement professionnel. La commission a précisé la loi. Le projet du Conseil fédéral disait que la Confédération pouvait subventionner, le projet dit : la Confédération subventionne. Comme l'engagement devient ainsi formel, l'arrêté revêt une portée générale et sera soumis au referendum.

En outre, la commission, toujours unanime, présente un postulat pour que le Conseil fédéral rapporte sur les moyens de définir les rapports de droit des patrons et des apprentis dans un supplément au code des obligations, afin d'assurer un enseignement suffisant et de permettre aux apprentis de fréquenter les cours complémentaires.

Argovie

On écrit de ce canton au *Vaterland* que les régents argoviens n'ont pas réussi à obtenir dans la Constituante une représentation numérique aussi considérable qu'ils l'avaient espérée : ils se proposent maintenant de constituer une espèce de seconde Constituante au petit pied qui essaiera d'imposer ses résolutions à l'assemblée élue par le peuple. D'abord les conférences de régents s'occuperont des questions constitutionnelles qui les intéressent ; puis ils transmettront le résultat de leurs délibérations au bureau de la conférence cantonale qui sera chargé de les signifier à la Constituante. A leurs yeux, hors les cinq régents qui en font partie, le reste de l'assemblée se compose de gens absolument ignorants en matière scolaire, et qui, par conséquent, ne sont pas qualifiés pour critiquer les opinions d'hommes aussi compétents que les régents eux-mêmes. — D'après leur théorie, le sceptre scolaire serait enlevé au gouvernement, ou plutôt au département de l'instruction publique et au conseil d'instruction, pour les passer à un synode scolaire mixte ; la surveillance serait centralisée entre les mains d'un inspecteur cantonal qui, naturellement, devrait être du métier. Les barrières mises à l'action très expansive des régents tomberaient, et il ne serait plus question d'incompatibilité entre leur mandat et des fonctions cantonales ou communales. Il va sans dire qu'ils se préoccupent aussi de la

question d'un traitement en harmonie avec leur rang dans la société et l'importance nouvelle de leur rôle.

Valais

Voici, par district, le chiffre de signatures réunies par la demande de referendum.

District de Sierre, 745 signatures ; d'Hérens, 509 ; de Sion, 608 ; de Conthey, 364 ; de Martigny, 495 ; d'Entremont, 798 ; de Saint-Maurice, 921 ; de Monthey, 777 ; de Viège, 1,167 ; de Rarogne, 747 ; de Loèche, 960 ; plus 2,000 environ des districts de Conches, Brigue et Mârel. Le total fourni par ce canton sera donc d'environ 10,500 signatures.

Neuchâtel

Nous avons annoncé il y a quelque temps l'accident survenu, le soir du 1<sup>er</sup> mars, à Buttet : on sait qu'un père de famille a été tué à son établi par la balle d'un revolver déchargé imprudemment par un jeune homme. Voici les informations que donne sur cet accident le *National* de la Chaux de Fonds ; Virgile Leuba avait une commission de boîtes pressante à terminer. Il s'était mis de très bonne heure à la besogne ; il travaillait encore à 8 1/4 heures du soir, seul dans son atelier avec un ouvrier, lorsqu'un jeune homme, Jules Kurz, âgé de 16 1/2 ans, sans doute pour effrayer le quartier, vint lâcher un coup de revolver dans le volet derrière lequel V. Leuba vaquait paisiblement à son ouvrage ; la balle traverse la planche, déjà vieille et fendillée, enfonce la vitre, coupe net le tube de la lampe qui éclairait l'établi et vient frapper le pauvre Leuba au front, déterminant immédiatement une forte hémorragie que la cervelle, en sortant de la grosseur d'un œuf, arrêta bientôt en partie. Le malheureux gît sans connaissance ; son ouvrier, affolé, court appeler sa femme dont les cris déchirants émeuvent tout le quartier. D'un bout du village à l'autre, la terrible nouvelle s'est bientôt répandue et chacun accourt, consterné, constater de visu la terrible vérité. V. Leuba ne poussa aucune plainte, ne prononça aucune parole et s'éteignit doucement entre 3 et 4 heures du matin.

L'auteur (involontaire, personne n'en doute) du meurtre s'était enfui après avoir lâché son coup, de peur d'être surpris par la police, ignorant complètement le malheur qu'il venait de causer ; il ne tarda pas à l'apprendre dans l'établissement public où il racontait « la bonne peur » qu'il avait faite. Il eut alors un mouvement de désespoir tel qu'un de ses amis dut le conduire chez lui, où la police venait le saisir quelques heures plus tard.

Virgile Leuba laisse cinq enfants en bas âge, de sorte que la position de la veuve, qui se trouve sans fortune, est loin d'être facile.

Genève

La commission phylloxérique a décidé d'assigner par devant le tribunal civil neuf propriétaires de vignes, pour avoir mis en culture les emplacements phylloxérés, malgré la location de trois ans pour non culture, payée d'avance par l'Etat, et la mise sous séquestre par arrêtés du conseil d'Etat.

\*\*

Le bénéfice net de l'exercice 1883 de la Banque de Genève est de 136,147 fr. sur lesquels 10 0/0 doivent, aux termes des statuts, être portés à la réserve ordinaire, ce qui permet de délivrer un dividende de 22 fr. 50 par action. Le rapport des commissaires-vérificateurs fait remarquer que le produit net des escomptes, qui en 1882 était de 414,225 fr. 10 c., n'a donné pendant cet exercice que 310,045 fr. 85 c. La principale

ressource de la Banque subit donc une diminution de 164,179 fr. 25 c. D'après le rapport, cette réduction dans le chiffre des bénéfices était prévue en raison du bas prix de l'argent pendant l'année 1883.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté).

Paris, 7 mars.

La circulaire Camescasse. — Les journaux républicains. — Contradictions et inconséquences.

L'étrange circulaire que M. Waldeck-Rousseau fait adresser à ses préfets par l'intérieur du chef de la police, — le directeur de la sûreté générale — produit un effet déplorable dans le *Parlement* et dans le *monde politique*. Le ministre de l'intérieur et son subordonné ne doivent pas être flattés de tout ce qu'ils entendent et de tout ce qui s'écrit au sujet de leur procédé policier.

Les journaux républicains de nuance modérée, quasi-ministérielle, n'hésitent point à avouer qu'on ne rédige pas des circulaires de cette nature. Ils blâment nettement le texte amendé qu'on nous a servi. Pourquoi, disent-ils, ce procédé vétuste de la perquisition au fond des consciences ? Pourquoi ce classement politique ? Pourquoi ce rôle peu honorable pour des préfets ? Les progrès des ennemis ? Le jour où l'on fait une enquête sur une situation politique, c'est absolument la même chose que la consolation suprême auprès d'un malade condamné !

La majorité des organes républicains ne croit pas que le texte de la circulaire ait été publié intégralement.

Comment, écrit l'un d'eux, M. Waldeck-Rousseau ne veut être renseigné que sur le parti royaliste ! Ce parti est donc bien dangereux ? Est-ce que, réellement, il serait à la veille de faire une révolution ? Le comte de Paris rapporterait-il de Madrid un coup d'Etat à la Pavia ? Le drapeau blanc ne serait donc pas enterré avec le comte de Chambord !

Personne ne se doutait d'une résurrection du parti royaliste ; mais M. Waldeck-Rousseau veillait. Il se méfia du calme et du silence. Il a voulu donner un profond coup de couteau au milieu de cette inertie. Que rapportera-t-il ? Des échantillons que M. Waldeck-Rousseau enverra, rue de Buffon, pour être joints aux monstres pêchés par le *Talisman*. Ils seraient point déplorables.

Certains préfets ont dû se trouver peu flattés de recevoir une circulaire du directeur de la sûreté générale. Habituellement, le ministre daignait s'adresser directement à eux pour avoir un renseignement. Maintenant c'est le chef de police qui leur donne des ordres. Les préfets deviennent donc ses simples agents ?

Les élections municipales auront lieu au mois de mai. La circulaire est lancée. Elle ne vise que le parti royaliste. Est-ce bien sûr ? N'y en a-t-il point une double quelque part visant les autres partis ? Comment ! le ministre de l'intérieur ne s'occupe pas du tout des élections qui vont avoir lieu ? Il gardera la plus grande neutralité entre ses adversaires et ses partisans ? Il n'y aura pas le plus petit vestige de candidature officielle ? Il n'interviendra nullement ?

Les journaux radicaux saisissent la perche tendue par la présomptueuse étourderie du ministre de l'intérieur, pour crier à l'embarras orléaniste !

Cette haute fantaisie républicaine mais aux prises opportunistes et intransigeantes voilà que l'on désigne déjà, dans l'une et l'autre Chambre, des républicains disposés à opérer

Elisade Montfort

Par J.-M. VILLEFRANCHE

(Suite.)

XI

ESPÉRANCES TROMPÉES

La montagne en travail enfante une souris, comme dit M. le comte. Vous n'aviez pas besoin de vous déranger pour si peu avant demain matin.

Madeleine ouvrait la bouche pour s'expliquer ; mais Paul, qui se sentait rassuré et auquel l'idée de secourir une pauvre femme dans l'embarras défilait la langue, se répandit en une longue élégie, qu'il termina par un dithyrambe en l'honneur de la charité du comte de Montfort.

Il parla ensuite de sa douce affection pour son maître, de ses longs et fidèles services, du temps où il lui accompagnait de la choucroute en Allemagne, et du bison en Amérique ; bref, il n'y eut pas d'autre moyen de l'interrompre que de se lever pour faire semblant de partir.

Puis il souhaitait le bonsoir à Madeleine ; mais celle-ci changea brusquement le cours de ses idées et reprit en se rassurant :

— Papa Lamblin, vous ne m'avez pas laissé finir ; l'affaire est beaucoup moins simple qu'elle ne vous paraît ; bien plus je la crois excessivement épineuse, et c'est pour cela que nous avons recours à vos lumières.

— Disposez de moi, ne vous gênez pas, répliqua le cuisinier, s'imaginant que, dans la pire des hypothèses possibles, la question ne pouvait dépasser les limites ordinaires d'une œuvre de charité.

— Savez-vous de qui il s'agit, je vous le donne en mille..... interrompit Antoine.

— Cette veuve, continua Madeleine se rapprochant de Paul et lui parlant à l'oreille, cette veuve, n'est autre que mademoiselle Elisa, la fille de monsieur le comte, et l'enfant est...

— Juste ciel ! Que m'annoncez-vous là, s'écria le cuisinier faisant un bond sur sa chaise, mademoiselle Elisa que j'ai tenue toute petite sur mes genoux, mademoiselle Elisa qui nous fut si malheureusement enlevée il y a six ans, mademoiselle Elisa... Ah !

Il resta bouche bée, en proie aux sentiments les plus divers et les plus contradictoires, qu'on pouvait voir se dessiner tour à tour sur sa figure. C'était d'abord la joie et l'affection sans mélange ; ensuite la compassion, à la pensée des infortunes dont il savait vaguement qu'elle avait souffert ; puis le regret au souvenir du ressentiment non encore apaisé du comte, enfin l'épouvante en songeant à l'aveersion de Madame la comtesse.

En effet, Madame n'agréerait jamais, elle,

le retour de la fugitive, plus malheureuse que coupable ; mais, implacable et dure comme on la connaissait, elle ne manquerait point de comprendre dans sa haine et sa vengeance tous ceux qui auraient contribué à déranger à ce point ses calculs jaloux.

Cette dernière impression, celle de la peur, finit par dominer toutes les autres dans l'esprit du pauvre Lamblin, si bien qu'il abaissa les yeux vers la terre, se mit à branler la tête en signe de désapprobation, prononça le mot de « prudence » et n'ajouta plus rien.

Mais Madeleine, qui savait combien, au fond, il avait bon cœur, n'était nullement disposée à le laisser s'endormir sur ce sentiment égoïste.

— Eh quoi ! Monsieur Lamblin, refuseriez-vous de tendre une main secourable à la fille de notre maître, à l'unique héritière des de Montfort, simplement parce qu'elle a été victime de la séduction d'autrui, parce qu'elle est pauvre, parce que tout le monde l'abandonne, auriez-vous le cœur de la laisser mourir de chagrin et de besoin, là, à votre porte, avec son enfant ?

En quoi consiste donc votre dévouement si vanté à la famille de Montfort, s'il n'est pas suffisant pour vous faire braver même le plus petit danger, dans un moment où elle aurait si besoin de vous !

— Il faudrait voir la pauvre dame, ajouta Antoine, jugeant qu'il était temps de faire éprouver à son tour au cuisinier la vertu de sa propre éloquence ; il suffit de la voir pour deviner ce qu'elle a dû éprouver d'infortunes !

Elle qui, il y a cinq ans, était la fraîcheur et la gaieté même, la voilà maintenant pâle, amaigrie, toujours les larmes aux yeux, ré-

duite, avec son fils encore plus souffreteux qu'elle, à mendier unabri et un morceau de pain pour ne pas mourir de faim et de soif !

A mesure que les deux interlocuteurs avançaient dans leur description pathétique, le mouvement négatif de la tête de Paul allait se ralentissant.

Il finit même par cesser tout à fait, au moment où Paul tira de sa poche un énorme mouchoir qu'il s'appuya sur les yeux, sans doute pour essuyer ou pour cacher ses larmes.

Madeleine, empressée de chanter victoire et de s'en attribuer les honneurs, se tourna vers son mari :

— Je te l'avais bien dit, Antoine ; notre ami et voisin est un homme avisé, prudent, qui sait discerner le danger là où il existe, pauvres gens que nous sommes, nous avons fait pour mademoiselle Elisa le peu que nous avons pu ; mais nous ne sommes pas aussi familiers que vous avec les maîtres ; nous les voyons moins souvent, et puis nous ignorons l'art du beau langage et les convenances, tandis que vous qui avez tant voyagé...

Une parole de vous, monsieur Lamblin, vaut plus que cinquante de nous autres, pauvres jardiniers qui n'avons jamais bougé de notre trou.

Paul écoutait sans interrompre et non sans plaisir, nous devons l'ajouter, les compliments emmiellés de Madeleine. Mais il ne formulait pas non plus son assentiment. Il avait l'air de mûrir quelque projet dans sa pensée.

Il releva enfin son regard, jusque-là toujours baissé, et le fixant sur celui de Madeleine avec une expression de joie rayonnante : J'ai une idée qui va tout arranger. (A suivre.)

une conversion vers la monarchie. M. le comte de Paris exerce donc un prestige politique si puissant que, même durant sa longue villégiature en Espagne, ses adversaires soient touchés par la grâce monarchique ?

M. Jules Ferry déclarait, il y a quelques mois, dans un retentissant discours, que « le péril monarchique n'existant pas ». M. Waldeck-Rousseau, avec l'autorisation du président du conseil, inventerait-il ce péril, afin de détourner l'attention politique de la situation si critique du cabinet ?

Les procédés policiers du cabinet autorisent, s'ils n'étaient profondément ridicules, à admettre cette hypothèse.

FRANCE

Il y a quelque temps, on annonçait qu'un enfant, âgé de neuf ans, envoyé par ses parents de Paris en province, à des religieux qui s'étaient chargés de son éducation, avait été enlevé à une station de chemin de fer et détenu chez un franc-maçon, ennemi enragé de la religion et des prêtres.

Le *Correspondant*, dans sa dernière livraison, raconte l'horrible attentat, et le récit est dû à « un éminent magistrat dont la valeur juridique et l'intégrité de caractère honoraient hautement la Cour de cassation », et qui a donné sa démission pour ne pas servir un gouvernement asservi aux loges. On ajoute que « l'authenticité absolue des faits sera établie, quand il le faudra, de la façon la plus péremptoire ».

Voilà donc les francs-maçons se faisant, comme les bohémiens, voleurs d'enfants.

\*\*

On écrit de Paris au *Courier de Bruxelles* :

J'ai eu plusieurs fois occasion de vous parler des regrettables incartades auxquelles se laissent emporter les anciens chevaliers de la doctrine orléaniste ; ces hauts barons de la transaction politique entendent montrer ou plutôt faire croire que M. le comte de Paris est leur homme. Ils ont peut-être le désir de servir le prince ; mais ils désirent surtout que M. le comte de Paris serve leur ambition et les intrigues de leur parti. Dès lors ils profitent de toute occasion, bonne ou mauvaise, pour dénaturer par des inventions malveillantes tout rapprochement entre le prince et les anciens amis du comte de Chambord, et pour rendre, par conséquent, tout accord impossible. Ce sont ces maîtres es-loyauté qui naguère, à propos de l'entrevue de M. le comte de Paris et de M. Eugène Veullot, racontaient que M. Veullot avait humblement sollicité cet honneur ; ce sont eux qui viennent de raconter dans la *Défense* et autres organes aussi honorablement connus, que Mgr Freppel, avait, tout comme M. Veullot, recherché la faveur d'une audience à l'Hôtel de Galliera.

Le double but de cette manœuvre est évident. Il s'agit d'amoindrir le caractère d'adversaires dont tout d'abord le monde reconnaît l'indépendance et le désintéressement ; et puis on les forcera à protester, ce qui indisposera le prince contre eux et les indisposera contre le prince. Leur bien d'abord et puis le mal d'autrui, c'est le fond des principes de ces messieurs appartenant à la généreuse école libérale. Mais ces illustres politiciens devraient bien tenir compte, dans leurs perfidies, de ce qu'exige la vraisemblance. Il est très naturel que M. le comte de Paris, appelé subitement au périlleux et grand honneur de représenter la monarchie française, ait à cœur de connaître et d'apprécier les hommes qui ont acquis une légitime influence dans le parti conservateur ; il a tout à gagner et n'a rien à perdre. Mais ces hommes-là auraient, eux, beaucoup à perdre et peu à gagner, s'ils se transformaient du jour au lendemain en courtisans désireux d'obtenir une audience et de faire leur cour au roi. Remarquez que je parle seulement au point de vue du « caractère extérieur » des hommes que la coterie qui s'agite autour de M. le comte de Paris poursuit de ses malveillantes insinuations. La question de doctrine et de conviction doit rester en dehors du débat. Il ne suffit pas d'une invention « libérale » pour avoir raison de ces forces-là, et M. le comte de Paris est trop avisé pour n'en pas tenir compte.

Je ne sais pas maintenant si la *Défense* et ses congénères vont inventer de nouvelles histoires sur l'entrevue de l'évêque d'Angers avec M. le comte de Paris. Nous le verrons bien. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'entretien sera tenu secret. Tout ce que l'on peut dire sans indiscretion, c'est que cet entretien a roulé sur les grandes questions qui intéressent l'état conservateur et monarchique vis-à-vis de la Révolution dans les mœurs et dans les institutions. Il me revient que sur ces grandes questions le prince aurait paru à l'évêque d'Angers moins attaché qu'on ne le dit dans le camp libéral au déplorable programme du libéralisme révolutionnaire.

\*\*

Sur la réquisition du commissaire de police d'un quartier de Lyon, on a saisi vendredi, au bureau des messageries du chemin de fer de la rue Constantine, un colis postal soigneusement ficelé et portant l'adresse suivante :

« M. le comte de Paris, rue de Varennes, 53, à Paris. »

Ce colis, ouvert en présence de ce magistrat, renfermait un engin explosible dont nous ne connaissons pas la nature.

Ce colis a été apporté dans ce bureau par un individu encore inconnu que l'on recherche activement.

ALSACE-LORRAINE

On lit dans la *Gazette de Lorraine* du 7 mars :

« Le quarante-unième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Du Pont des Loges, évêque de Metz, a été célébré ce matin à la cathédrale par une messe solennelle chantée par M. l'abbé Julhe, supérieur du Grand Séminaire. La cérémonie était d'un caractère imposant, Sa Grandeur était à son trône. On remarquait en outre la présence de Mgr Fleck et d'un grand nombre de membres du Chapitre. L'assistance des fidèles était très grande ; la population messine avait tenu à donner en ce jour une nouvelle marque de son attachement à son bien-aimé et vénéré prélat. »

ALLEMAGNE

On mande de Rome à la *Germania* que si le gouvernement prussien résout, à bref délai, et suivant le désir du Pape, la question de l'éducation du clergé, le Pape acceptera, lors du prochain consistoire, la démission de Mgr Ledochowski, archevêque de Posen, et le nommera évêque suburbicaire de Palestrina.

EGYPTE ET SOUDAN

Parmi les traits de bravoure qui ont marqué la seconde bataille d'El-Teb, le correspondant de Tokar du *Times* en raconte un qui mérite d'être rapporté, ne fût-ce qu'à cause de son caractère franchement britannique. Pendant un des assauts furieux donnés par les Arabes à l'armée anglaise, il se produisit une brèche dans le carré ; cinq ou six ennemis s'y précipitaient avec l'intention de pénétrer dans l'intérieur. Le capitaine Wilson, du vaisseau *l'Hécla*, s'avança à leur rencontre tout seul pour s'opposer à leur dessein, et ayant brisé son sabre en en couchant un par terre, sans reculer d'une semelle, il maintint son terrain, en se défendant avec ses poings. Ce qu'il y a de miraculeux, c'est qu'il réussit à se tirer de là avec quelques blessures seulement lorsque le carré, en se refermant devant lui, le tira de sa périlleuse position.

AMÉRIQUE

L'Assemblée Constituante de la République de l'Equateur discute en ce moment un projet de Constitution dont voici les principes fondamentaux.

Article 1. — La nation de l'Equateur est une république démocratique indépendante. Elle ne tolère ni titres, ni dénominations, ni décorations de noblesse, ni aucune distinction héréditaire.

Article 2. — La religion de la République est la religion catholique apostolique et romaine, à l'exclusion de toute autre. Les pouvoirs politiques sont obligés de la faire respecter et de protéger ses droits et ses libertés.

CANTON DE FRIBOURG

Demandes de referendum

Nous avons reçu de Marly-le-Petit, 32 signatures ; de Forel, 37 ; de Morens, 9 ; de Sévaz, 11 ; de Villarvolard, 62 ; Barberèche, 91.

SOMMAIRE DES DISTRICTS

Sarine	3,636 signatures
Singine	2,077 »
Gruyère	2,667 »
Broye	2,068 »
Glane	2,648 »
Veveysse	1,407 »
Lac	625 »
Total	15,128 signatures

Jeudi matin, dans l'écurie d'une maison isolée, au-dessus de Charmey, où elle avait reçu l'hospitalité, a été trouvée morte une femme âgée d'environ 50 ans, qu'on croit être des environs de Morat et qui venait chaque année faire une tournée dans la Gruyère pour se livrer à la mendicité.

C'est, selon toute probabilité, une nouvelle victime de l'abus des boissons alcooliques, car, d'après les renseignements recueillis, elle était déjà ivre le mercredi soir, et, lorsqu'on a constaté sa mort, il y avait à côté d'elle une demi-bouteille ayant contenu de l'eau-de-vie, qu'elle a vidée en entier avant de s'étendre sur sa couche pour ne plus se relever.

Chronique religieuse

Une conférence sur Renan

Jendi, a été inaugurée la série de conférences organisées à la Grenotte sous les auspices de Mgr Mermillod. Sa Grandeur présidait. En quelques paroles éloquentes, Monseigneur a exposé que Fribourg, se trouvant placé entre des villes qui ne partagent pas nos croyances,

reçoit forcément le contre-coup de certaines doctrines et de certaines tendances. Il faut donc que nos intelligences soient armées contre ces influences, et tel est le but de ces conférences, données dans une forme moins solennelle qu'un discours, et où les questions peuvent être abordées sous une autre forme que dans la chaire chrétienne.

M. de La Rive devait venir nous donner la première conférence. Il nous aurait parlé de Montaigne et de saint François de Sales, qui, s'ils ne furent pas contemporains, appartenant à la même époque, et nous montrent les deux tendances de la société à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. M. de La Rive nous eût fait voir, sous le scepticisme de Montaigne, les conflits entre la science et la foi, conflits qu'il faut savoir envisager en face pour en indiquer la solution.

Malheureusement, le conférencier attendu a dû renoncer à venir aujourd'hui par suite d'une indisposition. Mais M. le professeur Fragnière a bien voulu se charger de le remplacer, et il nous parlera de M. Renan ; ce sera un sujet un peu analogue à celui que devait traiter M. de La Rive, puisque M. Renan prétend avoir perdu la foi dans l'étude des travaux de l'apologétique chrétienne contre la science moderne.

\*\*

M. le Dr Fragnière nous apprend qu'il ne s'occupera que du récent ouvrage dans lequel M. Renan a parlé de son enfance et de sa jeunesse et exposé les causes auxquelles il attribue la perte de sa foi. Le grand attrait et le grand danger des écrits de M. Renan, c'est la perfection du style. Ce style n'est cependant pas sans défauts ; il est onduoyant, suivant la qualification qu'on lui a très justement donnée. Il ressemble à un feu d'artifice, où toutes les couleurs les plus variées se marient ; mais bientôt les flammes s'éteignent et on se trouve dans une obscurité profonde. Le style, c'est l'homme ; jamais vérité ne fut plus certaine. Le style de M. Renan répond entièrement à sa pensée. Cette pensée échappe à l'affirmation ; elle est purement négative, et il est surtout une négation à laquelle M. Renan tient par le fond des entrailles, c'est la négation du surnaturel.

Il ne faut pas chercher dans ses ouvrages des connaissances réelles et précises. Un de ses anciens condisciples de St-Sulpice a analysé dans le *Correspondant* les *Souvenirs d'enfance* de M. Renan, et il n'a pas eu de peine à montrer par des citations, que sur toutes les questions, le brillant écrivain n'affirme ni ne nie, ou plutôt que l'affirmation et la négation s'entrechoquent et que le résultat de l'étude de sa pensée est le scepticisme absolu. Sa philosophie est la philosophie du perpétuel devenir. Aussi ne vous étonnez pas si une pensée toujours en travail de devenir autre qu'elle-même, trouve pour s'exprimer un style perpétuellement changeant et divers.

La thèse fondamentale de M. Renan, c'est que l'étude impartiale des travaux de l'apologétique chrétienne conduit inévitablement à l'incrédulité. Comme preuve, il en donne son exemple. Mais cette preuve n'en est pas une. D'autres que lui ont étudié l'apologétique et loin d'y perdre la foi, l'ont affirmée par cette étude. Qui donc a raison, de M. Renan ou de ses illustres maîtres, dont il a fait un éloge du reste très mérité, et desquels il déclare tenir tout ce qu'il sait ? M. Renan donne surtout des louanges à M. Le Hir en qui il admire à un égal degré la science et la sainteté. Or, pourquoi avec les mêmes méthodes, les mêmes textes et les mêmes faits, ces hommes d'une science profonde sont-ils arrivés à un résultat tout autre que M. Renan ? On voit que la thèse de cet écrivain manque par la base.

Cherchons à quelle époque il a perdu la foi. M. Renan a des pages pleines de charme sur ses premiers maîtres, ces bons prêtres bretons qui lui ont fait faire les premières classes du collège. Il déclare qu'il leur doit tout ce qu'il a de bon ; il reconnaît que, grâce à l'éducation qu'il a reçue d'eux, la foi qui n'est plus dans sa raison, a continué à diriger sa vie morale. Alors, il n'y avait donc point de doutes dans son âme.

M. Renan vint terminer ses études classiques au petit séminaire de Saint-Nicolas, où il fut attiré par Mgr Dupanloup. Le récit de ses *Souvenirs* témoigne ici encore que la foi de M. Renan s'était conservée intacte. En passant, M. le Dr Fragnière note quelques contradictions flagrantes sous la plume de M. Renan. Ainsi à propos de la mort de M. de Talleyrand, il nous représente l'abbé Dupanloup comme un prêtre de petite philosophie et de mince théologie, qui pliait les règles de l'Eglise aux convenances mondaines. Un peu plus loin, et en racontant l'entrevue qu'il eut avec M. Dupanloup, avant de quitter le séminaire de Saint-Sulpice, il nous peint ce prêtre comme un philosophe éminent, un théologien consommé, extrêmement rigide dans les questions de casuistique.

Le savant conférencier prouve par le témoignage même de M. Renan que c'est en philosophie qu'il perdit la foi. Lui-même nous dit qu'il n'admettait que la science positive, un mot qui veut dire la science dont les démonstrations s'appuient sur les procédés des sciences expérimentales. Lui-même nous apprend que les tendances de son esprit avaient été

remarquées par un de ses maîtres du séminaire d'Issy (séminaire de philosophie des Sulpiciens). Comment ce travail s'était-il fait dans son intelligence ? Ici encore, nul mystère. Une de ses sœurs qui était en Allemagne, lui envoyait des écrits des philosophes de ce pays, et Renan se jetait avidement sur ces ouvrages. C'est là qu'il puisa son principe de l'existence des miracles, sur la religion positive, c'est-à-dire sans surnaturel ; c'est de là qu'il a emprunté la notion du dogme chrétien se formant peu à peu par une sorte de végétation intérieure ; de là lui est venue l'idée de l'initiation du perpétuel devenir, la tendance à voir dans la Bible un ramassis de contradictions, de légendes et d'erreurs.

On le voit, M. Renan n'a pas perdu la foi dans ses études théologiques et par le fait de ces études. Lorsqu'il les a abordées, il n'était plus croyant.

M. Fragnière entamant ici l'examen du système de M. Renan, prouve que cet écrivain a ignoré le but, les moyens et les bases de l'apologétique chrétienne. En effet, le but de l'apologétique n'est pas de donner la démonstration des vérités de la foi par les mêmes procédés et les mêmes moyens d'investigation que pour les vérités de l'ordre naturel. Autrement la foi et la science se confondraient, ou plutôt il n'y aurait plus de vérités de foi. L'apologétique peut donner les preuves évidentes de la nécessité de croire, mais non des vérités qui font l'objet de la foi.

M. Renan s'acharne sur le miracle, parce qu'il y voit la seule base de la démonstration des dogmes chrétiens. En cela il se trompe. Les miracles sont une des preuves de notre foi, mais ils n'en sont pas la seule preuve. Il y a encore les prophéties par exemple. M. Renan les conteste, et prétend que le livre de la Bible où Cyrus est nommé a été écrit après la mort de ce conquérant. Cela serait-il, qu'il resterait à montrer comment l'auteur de ce livre a pu annoncer avec tant de précision la venue et les principaux traits de la vie du Messie. On ne peut donc pas échapper à la prophétie. Comment du reste nier qu'il ait eu des prophéties, quand cette négation rend absolument inintelligible l'histoire du peuple juif ? Toute cette histoire n'est-elle pas l'attente d'un Messie promis et prédit ?

Sans y insister, M. le Dr Fragnière indique encore, parmi les bases de la démonstration de la vérité du christianisme, la lecture de l'Evangile, l'harmonie de la doctrine révélée, etc., etc.

Mais revenons à la preuve par les miracles qui est niée par M. Renan. En cela cet incrédule va beaucoup plus loin que ceux du siècle passé, car Jean-Jacques Rousseau admettait la possibilité des miracles et déclarait qu'il faudrait enfermer comme un fou celui qui la contestait. Aussi, M. Renan qui la nie en réalité, a-t-il vu les extrémités auxquelles il serait conduit en affirmant cette impossibilité. Il ne pose pas la question par le côté philosophique, mais par le côté expérimental, et il prétend qu'aucun miracle n'a jamais été contrôlé exactement. Futille distinction. Strauss a fait ressortir que la négation du miracle conduit forcément à la négation de l'existence personnelle de la Divinité. Si Dieu n'est pas distinct de la nature, que devient la liberté humaine, que devient la responsabilité morale, etc., etc. ? Ainsi se vérifie cette grande loi, d'après laquelle les rationalistes sont dans l'impossibilité de s'arrêter jamais dans leurs négations.

Renan ayant voulu nier le miracle a été conduit à un panthéisme plus ou moins bien défini et finalement à un véritable scepticisme.

Dans sa conclusion, M. le Dr Fragnière insiste sur ce fait que Renan n'est pas arrivé à l'incrédulité parce qu'il a étudié, mais bien parce qu'il a mal étudié ; il a suivi une mauvaise méthode dans la formation de son intelligence ; il s'est engagé dans l'étude des systèmes opposés au christianisme, sans s'être auparavant instruit suffisamment des bases sur lesquelles reposent les connaissances chrétiennes. Renan nous dit lui-même quelles furent les conséquences de ces études sur son caractère : il devint rêveur et taciturne ; il était dans un état de fièvre et d'insomnies. Il aurait dû suivre un traitement moral et médical ; mais il rentra concentré en lui-même et cacha à ses supérieurs l'état de son âme et ses agitations.

\*\*

Mgr Mermillod exprime la pensée de tout l'auditoire en remerciant le savant conférencier, il fait ressortir que le fruit de cette conférence doit être de nous engager à étudier sérieusement la religion, pour être à même de résister aux sophismes qui sont comme dans l'air que nous respirons. Il faut un certain équilibre intellectuel, et nos différentes connaissances doivent progresser du même pas. Etudier les sciences humaines sans élever en même temps le niveau de nos connaissances religieuses, c'est nous exposer gravement à manquer du guide dont nous avons besoin pour nous reconnaître au milieu des systèmes préconisés par l'incrédulité au nom d'une science frelatée. Une autre conclusion que nous devons tirer, en présence des ruines produites dans l'âme de Renan par l'étude inconsidérée des philosophes allemands, c'est d'éviter par-dessus tout les mauvais lectures ; il ne faut pas aller à la pluie quand on n'a pas une imperméable.

FAITS DIVERS

DEUX ANECDOTES SUR LE GÉNÉRAL SCHRAMM. — N'ayant pas encore onze ans, et voulant à toute force être soldat, il produisit, pour se faire accepter de l'officier de recrutement, l'acte de naissance de son frère aîné, mort depuis plusieurs années, et qui était né en 1784.

La vérité fut cachée jusqu'en 1808, et jusqu'à cette époque Vapereau faisait naître le général en 1784.

C'est alors que M. Schramm se décida à faire rectifier son état civil, et aujourd'hui Vapereau donne 1788 comme date exacte de sa naissance.

C'était après la bataille de Bautzen, Pempeur, selon sa coutume, passait au galop sur le champ de bataille suivi de son état major. Tout à coup il arrête son cheval; il vient d'apercevoir Larrey entouré d'un groupe d'officiers, et s'adressant à cet éminent chirurgien:

— Qu'est-ce donc, Larrey!  
— Sire, c'est le colonel Schramm, qui est blessé à mort.

L'empereur se retourna alors vers Berthier et dit:

— Messieurs, il mourra général!  
Schramm fit mieux; il ne mourut pas et vécut soixante-onze ans général.

Bibliographie

Le **Recueil officiel des Arrêts du Tribunal fédéral**, qui va achever sa neuvième année, contient tous les jugements de quelque importance doctrinale ou d'un intérêt général, donnant ainsi une image fidèle et presque complète de la jurisprudence de notre plus haute cour de justice en Suisse.

Conformément aux compétences multiples du Tribunal fédéral, le **Recueil officiel des Arrêts** embrasse les domaines les plus divers du droit public et du droit privé.

En matière de droit public, le Tribunal fédéral est appelé à prononcer sur la plupart des questions de droit constitutionnel fédéral et cantonal, ainsi que sur les recours pour violation de conventions ou concordats intercantonaux. Le **Recueil officiel** contient par conséquent nombre d'arrêts dont l'importance est grande soit pour les autorités administratives, soit pour les autorités judiciaires. Nous nous bornons à signaler à cet égard les questions de double imposition, de juridiction intercantonale ou internationale, d'assistance judiciaire intercantonale, etc.

Dans le domaine du droit privé, la compétence du Tribunal fédéral prend une extension de plus en plus considérable. Le droit de mariage, le droit de transport par chemins de fer, la responsabilité des chemins de fer et des fabriques, la protection des marques de fabrique ressortissent déjà à cette autorité. Le récent développement de la législation fédérale et particulièrement l'entrée en vigueur du code des obligations viennent encore d'étendre le domaine de son activité.

L'interprétation du droit privé fédéral appartenant en dernière instance au Tribunal fédéral, c'est de lui que relève aujourd'hui tout le droit des obligations, le droit commercial et le droit de change. La connaissance des jugements rendus en ces matières et qui se trouveront dans le **Recueil officiel**, devient donc indispensable pour le juriste praticien aussi bien que pour l'homme d'affaires.

Les arrêts sont publiés en allemand, en français ou en italien, suivant la langue dans laquelle ils ont été prononcés.

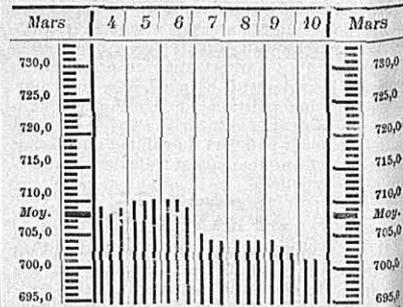
Prix d'abonnement par an: Suisse, 5 fr.; Union postale, 7 fr.; Autres pays, 10 fr.

Bureau, chez Georges Bridel, éditeur, à Lausanne.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Observatoire météorologique de Fribourg  
Baromètre

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.



Thermomètre (Centigrade).

Mars	4	5	6	7	8	9	10	Mars
7 h. matin	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	1,0	7 h. matin
1 h. soir	6,0	5,0	4,0	6,0	3,0	8,0	9,0	1 h. soir
7 h. soir	4,0	5,0	3,0	2,0	4,0	4,0		7 h. soir
Minimum	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0		Minimum
Maximum	6,0	5,0	4,0	6,0	4,0	8,0		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité  
**ORELL, FUSSLI & C<sup>IE</sup> à FRIBOURG**

**BANQUE POPULAIRE SUISSE**  
Succursale de Fribourg

Nous avons l'avantage d'informer le public qu'à partir du 10 avril, nous ne bonifions sur les dépôts en compte-d'épargne plus que :

4 0/0 aux Sociétaires  
3 1/2 0/0 aux non-Sociétaires et sur les dépôts en compte-courant créancier (Chèques).

3 1/2 0/0 net.  
De plus, l'émission des bons de caisse à 4 1/2 0/0 est suspendue. Nous délivrons par contre des bons aux

Sociétaires à 4 1/4 0/0 et aux non-Sociétaires à 4 0/0.

Nos conditions de prêts sont également et dès ce jour, modifiées de la manière suivante :

a) sur billets avec cautionnement :  
4 0/0 et 1/10 0/0 de C<sup>on</sup> mensuelle pour les Sociétaires.  
4 1/2 0/0 et 1/10 0/0 de C<sup>on</sup> mensuelle pour les non-Sociétaires.

b) Comptes de crédit avec virements :  
4 1/2 0/0 et 1/8 à 1/2 0/0 C<sup>on</sup> selon virement pour les Sociétaires.  
4 3/4 0/0 et 1/8 à 1/2 0/0 , , , non-Sociétaires.

Le taux des avances sur billets avec nantissement sera fixé selon l'importance et la qualité.  
Fribourg, le 7 mars 1884.

LA DIRECTION.

L'ADMIRATION DU MONDE.

LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL DES CHEVEUX  
DE MME. S. A. ALLEN,

EST LA PERFECTION MÊME

pour rendre aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur, l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur force et leur croissance. Les Pellicules disparaissent en peu de temps. C'est une préparation sans égal. Son parfum est riche et exquis.

"UNE SEULE BOUTEILLE MA SUFFIT" c'est là l'exclamation de beaucoup de gens dont les cheveux gris ont recouvré leur couleur naturelle, et dont les parties chauves se sont recouvertes de cheveux, après avoir fait usage d'une bouteille du Régénérateur Universel des Cheveux de Mme. S. A. Allen. Ce n'est pas une teinture.

Tous ceux qui s'en sont servis en parlent avec les plus grands éloges. Si vous voulez rendre à votre chevelure sa couleur de jeunesse et la conserver toute la vie, hâtez-vous de vous en procurer une bouteille.

Fabrique - 82, Boulevard Sébastopol, Paris. A LONDRES ET NEW YORK. Se trouve chez les Coiffeurs, Parfumeurs, et Pharmaciens Anglais.



On désire placer

pour quelque temps une fille allemande, d'une famille respectable, dans un magasin ou dans une famille de la ville de Fribourg, où elle pourrait se perfectionner dans la langue française et aussi dans le ménage. S'adresser sous chiffres O. 60, à l'agence suisse de publicité, Orell, Fussli et C<sup>ie</sup>, à Fribourg. (O. 60)

Docteur Louis THURLER

Médecin-Chirurgien-Accoucheur.

à Estavayer-le-Lac  
Consultations tous les jours de 1 1/2 à 3 h. à l'Hôtel-de-Ville. (H. 260 F.) (O. 1)

Une jeune fille

d'une famille respectable, âgée de vingt ans, sachant bien coudre, cherche une place de fille de chambre. S'adresser aux chiffres O. 61/31 à l'agence de publicité Orell, Fussli et C<sup>ie</sup>, à Fribourg. (O. 61/31)

En vente à l'imprimerie catholique.

DU DEVOIR MATERNEL

Conseils aux jeunes mères

Par une Mère de famille.

Prix : 25 cent.

A PRIX RÉDUIT

Choix de bons romans pour bibliothèques.

MEDECINE

pratique des familles

ou premiers soins à donner avant l'arrivée du médecin

Par M. le D<sup>r</sup> Constantin JAMES

Ancien collaborateur de Magendie  
Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre pontifical de St-Sylvestre.  
3<sup>e</sup> édition 1 vol. in-18 Jésus.

Prix : 4 fr.; franco-poste, 4 fr. 50

L'auteur passe en revue dans ce livre tout ce qui porte SUBITEMENT ATTEINTE A LA SANTÉ. Il fait ressortir les caractères propres à chaque lesi. décrit les soins ou pansements qu'elle nécessite ainsi que les médicaments et leurs doses.

Cette troisième édition comprend de plus :  
Conseils à une mère sur les soins que réclame la première enfance.

Description d'une nouvelle méthode de traitement, propre à l'auteur, des éruptions de la face et du cuir chevelu appelées ACNÉ, COUPEROSIS et PITIRIASIS.

Enfin : Exposé du traitement du docteur Manec, ancien chirurgien en chef de la Salpêtrière, pour la guérison sans récidive du cancer. (Mémoire couronné par l'Académie des Sciences.)

LA MISSION

ou

Sermons populaires

Pour les Retraites et les Missions

Par le P. FÉLIX GIORDANO

Oblat de Marie, ancien Missionnaire.

In 8 (4 fr.) franco 4 fr. 50

Cet ouvrage, fruit de plus de quarante années de ministère ecclésiastique, est spécialement destiné aux missionnaires qui y trouveront un exposé clair, facile et méthodique des sujets les plus importants à traiter dans les missions. Les laïques, de leur côté, l'emploieront avec profit pour leurs retraites particulières et leurs lectures spirituelles.

OUVRAGES SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉS POUR LE CARÊME

ET LA SEMAINE SAINTE

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE

L'Amour du divin Crucifié, méditations sur la douloureuse Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le R. P. Clémens, prêtre de l'Ordre des Rédemptoristes. — 1 vol. in-8<sup>o</sup> de 654 pages. Prix : broché, franco : 5 fr. 50. — Reliure toile, tranches jaspées, 7 fr. — Reliure demi-chagrin, 8 fr. 50.

Ce livre, qui se présente sous les auspices du Supérieur général des Rédemptoristes, et avec les approbations de Son Eminence le cardinal Dechaux, et de NN. SS. de Luxembourg, de Brixen, d'Emiland, de Limbourg, etc., etc., sera un trésor pour les associés si nombreux de l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus, qui y puiseront un saine et charmante doctrine sur les mystères qu'ils honorent d'une façon particulière; — pour les membres innombrables du Fiers-Ordre de saint François qui a toujours encouragé ses fils spirituels à méditer assiduellement les mystères de la Passion du Sauveur; — pour les religieux et les prêtres qui y trouveront, ceux-là l'exposition détaillée des vertus propres à leur état, ceux-ci une mine abondante pour les prédications du Carême.

La pratique de l'amour envers Jésus-Christ, proposée à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection. In-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur (2 fr. 50), broché, franco : 2 fr. 80; reliure toile, tranches jaspées, 3 fr. 50; reliure demi-chagrin, 5 fr.

Cet ouvrage fait partie des œuvres de saint Alphonse de Liguori. La traduction est celle de P. Eugène Piady, rédemptoriste.

Méditations sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le saint temps du Carême, par Mme Egée. In-32, franco : broché, 0 fr. 60; cartonné, 0 fr. 90.

Méditations sur la Passion de N.-S. J.-C. pour tous les jours du Carême, par le P. Cassani. Nouvelle édition soigneusement revue et retouchée par le Directeur de la Petite bibliothèque chrétienne. 2 vol. in-16, titre rouge et noir, papier de choix, 4 fr.

Le Calvaire ou la Passion de N.-S. Jésus-Christ en forme de méditations pour le Chemin de la Croix, d'après des révélations privées et de pieux traditions. In-32. Prix : 50 cent.

Le Carême; explication des Epîtres et Evangiles, suivie d'instructions pour tous les jours de la sainte Quarantaine, à l'usage du clergé, des familles chrétiennes et des âmes pieuses; par l'abbé Bénard. 3 vol. in-8 (15 fr.), franco : 16 fr. 50.

Avec l'approbation de Mgr l'Evêque de Nancy.

La Passion de Jésus-Christ et la Semaine Sainte, par l'abbé Bénard. In-8 (5 fr.), franco : 5 fr. 50. Avec l'approbation de Mgr l'Evêque de Nancy.

Méditations sur les mystères du Chemin de la Croix, suivies de trois exercices pratiques, par l'abbé Cathala. In-16. Franco : 1 fr. 50.

La vie dans la Croix, ou Chemin de Croix médité avec Notre-Dame, par le R. P. Bouchon, de la Congrégation de Notre-Sauveur. In-18, 1 fr. 50.

La Croix, par un missionnaire. Prix : 50 cent.

Le signe de la Croix; Le Crucifix, par le chanoine J. M. A. Prix : 15 cent. — Le Chemin de la Croix; Pénitence! Pénitence! par le même. Prix : 20 cent.

MOIS DE SAINT JOSEPH

Le patron de la bonnemort, nouveau mois de saint Joseph, par J. B. MARTIN, protonotaire apostolique. Prix 1 fr.

Mois de saint Joseph, contemplation de ses gloires et imitation de ses vertus, par l'abbé PÉRIGAUD. Approbation ecclésiastique. Prix 80 cent.

Le mois de saint Joseph, d'après les docteurs et les saints, ouvrage honoré d'un bref de S. S. Pie IX, par Madame NETTY du Bois. Prix 1 fr.

Nazareth. Petit mois de saint Joseph, par Madame de GENETTES. Prix 30 cent.

CHOIX D'IMAGES ET TABLEAUX

DE SAINT JOSEPH

de la Société oléographique de Bologne

Voir l'annonce tableaux à prix réduits.